



Atelier _____

Horaire _____

Local _____

Cotisation _____

Che(è)r(e) membre,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier d'avoir choisi un atelier parmi le panel que nous proposons pour la saison 2018 – 2019.

Ce document a pour objectif de vous communiquer des informations pratiques et règles de fonctionnement.

En cas de questions, de problèmes, de remarques ou de suggestions, le responsable de l'atelier ainsi que des membres du comité (dont les coordonnées sont reprises ci-après) sont à votre écoute. N'hésitez donc pas à les contacter si vous le jugez utile.

PRESIDENT	Michel DRAIZE	+32 (0)477 75 20 18	president@ateliergaumais.be
SECRETAIRE	Christine GEIMER	+32 (0)497 29 91 96	secretariat@ateliergaumais.be
TRESORIÈRE	Isabelle FOUSSE	+32 (0)492 93 06 28	tresorier@ateliergaumais.be
ANIMATEUR			

Soyez certain que votre animateur et le comité mettront tout en œuvre pour que vous puissiez tirer le meilleur parti de votre activité.

Atelièrement vôtre

Inscription à un atelier

- Les inscriptions se font uniquement à partir de notre site www.ateliergaumais.be. Une inscription individuelle est demandée pour chaque atelier.
- Les personnes ne pouvant pas s'inscrire sur notre site internet peuvent communiquer à l'animateur ou à un membre du Comité les informations demandées.
- L'inscription ne sera définitive qu'après paiement de la cotisation et autorisation donnée par l'adhérent à l'Atelier Gaumais, via signature du document y afférent, d'utiliser et de conserver ses données personnelles nécessaires à la gestion de son inscription, et ce en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et la "Politique de traitement et de protection personnelles de l'Atelier Gaumais"

Paiement de la cotisation

- La première séance peut être considérée comme un essai sans aucun engagement, à l'exception de l'atelier "Le temps d'un vin" pour lequel un règlement préalable est requis.
- La cotisation annuelle des ateliers devra impérativement être payée pour la deuxième séance et uniquement par virement bancaire sur le compte

IBAN BE43 - 7512 - 0360 - 8801 (BIC: AXABBE22)

ouvert au nom de "L'Atelier Gaumais - Grand Place, 13 à B-6792 Halanzy".

Communication : Nom de l'atelier + nom et prénom du participant + localité.

- Le paiement en liquide sera accepté uniquement pour les ateliers accessibles à la séance.
- Des facilités de paiement peuvent être accordées par le Comité sur demande. N'hésitez pas à contacter votre animateur ou le trésorier pour plus d'informations.
- En cas de non-respect des échéances de paiement, l'animateur se verra contraint de vous refuser l'accès au cours et ce tant que la situation n'aura pas été régularisée.
- En cas d'inscription à plusieurs ateliers ou de plusieurs membres d'une même famille (résidant à la même adresse), une réduction de 10% sera accordée sur l'ensemble des cotisations. Pour en bénéficier, l'intégralité des cotisations devra préalablement avoir été payées. Le remboursement se fera par compte au cours du mois de décembre 2018 ou du mois de juin 2019. Cet avantage n'est pas cumulable en cas de paiement à la séance.

Divers

- Les activités se déroulent tout au long de l'année scolaire belge et, sauf exception, n'ont en principe pas lieu durant les vacances scolaires.
- Beaucoup de mutuelles participent à la couverture de frais liés à la pratique d'activités sportives. En cas de besoin (attestation, renseignements ou autres), n'hésitez pas à vous adresser à votre animateur ou à la secrétaire.
- Tous les participants aux ateliers sont automatiquement couverts par une assurance Responsabilité Civile et Dégâts Corporels de type « Associations sportives et d'agrément ».
- L'inscription à certains ateliers tels qu'Aquagym, Core Training, Jombolo, Cross Fit ... peut s'assimiler à une pratique sportive. Dès lors, nous vous conseillons vivement de consulter votre médecin afin de vous assurer de votre aptitude à pouvoir suivre un de ces ateliers.
- La présence d'animaux de compagnie est strictement interdite à l'intérieur des locaux.
- Une participation régulière à l'activité choisie est garante de la satisfaction que vous en tirerez. C'est pour cela qu'au-delà de 3 absences consécutives non justifiées, l'animateur considèrera que vous ne souhaitez plus prendre part aux activités. Votre place deviendra alors vacante et une autre personne pourra en bénéficier. En cas d'empêchement, il est donc de votre responsabilité d'en informer votre animateur au plus tard la veille du cours.
- Aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué en cas d'absence, d'arrêt ou d'exclusion.
- Les données personnelles concernant l'adhérent, détenues et traitées par l'Atelier Gaumais, seront utilisées uniquement pour la gestion et à des fins administratives. Elles seront conservées et utilisées par le Comité de l'Atelier Gaumais pour lui permettre de gérer sa relation avec l'adhérent efficacement, légalement et de manière appropriée. Cela inclut l'utilisation des informations pour permettre à l'Atelier Gaumais de se conformer aux exigences légales en vigueur, poursuivre les intérêts légitimes de l'a.s.b.l. et protéger sa position juridique en cas de poursuites judiciaires éventuelles. Les données détenues par l'Atelier Gaumais sont celles communiquées par l'adhérent au moment de son inscription. Elles sont susceptibles d'être reproduites dans divers fichiers nécessaires à la gestion administrative de l'Atelier Gaumais. Pour plus d'informations quant aux supports sur lesquels les données personnelles seront conservées et les mesures de protection y attachées, il y a lieu de se rapporter à la « politique de traitement et de protection des données personnelles de l'Atelier Gaumais », disponible sur le site internet de l'Atelier Gaumais ou par demande à l'adresse email rgpd@ateliergaumais.be.
- Le cas échéant, tout autre type de données personnelles collectées au cours de la collaboration avec l'animateur le sera conformément aux dispositions du RGPD.
- L'inscription à un atelier vaut acceptation de l'ensemble des règles énoncées.